

Règles de classement

Du grade d'ingénieur au grade d'ingénieur principal

Situation dans le grade d'ingénieur	Situation dans le grade d'ingénieur principal	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
10ème échelon ancienneté supérieure à 4 ans ancienneté inférieure à 4 ans	6ème échelon 5ème échelon	Sans ancienneté 3/4 de l'ancienneté acquise
9ème échelon	4ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	4ème échelon	Sans ancienneté
7ème échelon	3ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	2ème échelon	5/8 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	1er échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
4ème échelon	1er échelon	Sans ancienneté

Du grade d'ingénieur principal au grade d'ingénieur hors classe

Situation dans le grade d'ingénieur principal	Situation dans le grade d'ingénieur hors classe	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
8ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	3ème échelon	5/6 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	2ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	1er échelon	Ancienneté acquise au-delà d'un an